



MODULE DE FORMATION ELUS LOCAUX



Les règles de l'urbanisme - niv I

FAL09 - 1 JOUR (7H)

SESSIONS EN 2010 :

à Paris :

29 janvier

20 mai

17 septembre

PROFILS STAGIAIRES :

Elus locaux, agents des services urbanisme au sein des collectivités territoriales, toute personne chargée de concevoir et appliquer une politique d'urbanisme

ANIMATEUR(S) :

juriste et consultant en urbanisme

PRIX : 360 € net

(déjeuner compris)

OBJECTIFS : Connaître les fondamentaux du droit de l'urbanisme, les différents acteurs.

Etablir le lien entre la réglementation de l'urbanisme et les autres réglementations notamment celle de l'environnement, du logement et du développement économique.

PROGRAMME :

Les sources du droit de l'urbanisme

Les principales règles de l'urbanisme :

- règles générales d'aménagement et d'urbanisme
- des schémas directeurs en France aux schémas de cohérence territoriale : quelle transition ?
- lois paysage, montagne et littoral
- autres règles

Le plan local d'urbanisme de la loi SRU du 13 décembre 2000 :

- contenu
- élaboration
- procédures de modification et de révision

Le permis de construire :

- opérations soumises à permis
- instruction du permis
- jurisprudence

Les acteurs de l'urbanisme :

- les administrations centralisées
- les collectivités territoriales
- les établissements publics

Le contentieux de l'urbanisme

COMPETENCES VISEES :

Identifier clairement les acteurs clés de l'urbanisme et leur champ de compétences

Appliquer les textes liés à l'urbanisme dans une collectivité ou un établissement public

Fiche d'inscription

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Télécopie : Email :

Mandat :

Taille de la collectivité :

Nom et adresse de la collectivité locale où sera adressée la convention de formation et la facture :
.....
.....
.....

Je demande mon inscription au module de formation : « Les règles de l'urbanisme - Niv 1 »
Il se déroulera le 2010

Fait à : Le,

Signature :

Nos modules de formation bénéficient des dispositions de la Loi du 3 février 1992
qui prévoit la prise en charge par la collectivité locale du congé de formation pour chaque élu.



www.inform-elu.com
formation@inform-elu.com
20, rue de l'Arcade 75008 Paris
Tel : 01 44 94 87 88 – Fax : 01 44 94 14 44